

Je ne crois pas cependant qu'il convienne de tenir un débat d'urgence là-dessus aujourd'hui.

#### L'AGRICULTURE

**M. Vic Althouse (Mackenzie):** Monsieur le Président, comme je vous le disais dans ma lettre, les mesures prises par l'Europe et les États-Unis ont fait baisser les prix mondiaux des céréales et les revenus réels des producteurs de céréales et d'oléagineux ont descendu à des niveaux records, cette année. Les revenus nets n'ont jamais descendu aussi bas que dans la campagne agricole qui s'est terminée il y a un mois et demi.

Le gouvernement a toujours promis aux agriculteurs qu'il mettrait en place une troisième ligne de défense contre ces prix mondiaux, mais il n'a pas remué le petit doigt pour compenser un manque à gagner de plus de un milliard de dollars et la campagne agricole est terminée depuis un mois et demi.

Si le Parlement ne peut pas débattre cette question, le gouvernement pourra l'oublier et laisser les familles de cultivateurs continuer à s'endetter par-dessus la tête, comme il semble avoir l'intention de le faire.

#### DÉCISION DE LA PRÉSIDENTE

**M. le Président:** Ce sont des faits qu'il me faut et je demanderais aux députés de faire attention pour ne pas se lancer dans un débat. Je vous le demande parce que le Règlement prévoit que celui qui réclame un débat d'urgence peut présenter la question à débattre, mais les autres députés ne peuvent engager un débat avec lui.

La question est importante, c'est évident. La Chambre est d'accord là-dessus. Cependant, je fais remarquer au député qu'elle a été longuement débattue à la période des questions, aujourd'hui et qu'elle pourrait bien l'être encore, au cours des prochains jours et même de la semaine prochaine. C'est une question importante, je le répète, mais à mon avis, il n'y a pas lieu de lui consacrer un débat d'urgence, ce soir.

#### LA FONCTION PUBLIQUE

**Mme Joy Langan (Mission—Coquitlam):** Monsieur le Président, conformément à l'article 52 du Règlement, je vous prie de procéder à l'étude de l'affaire suivante:

Voilà près de 20 ans que le Canada a ratifié la convention 87 de l'Organisation internationale du travail, cette convention des Nations Unies qui porte sur la liberté d'association et qui établit les droits du mouvement syndical. En 1987, l'OIT a examiné les lois canadiennes sur le

retour au travail et a déclaré que les inconvénients pouvant découler des grèves ne sauraient justifier l'abolition des droits fondamentaux garantis par la convention 87 à moins qu'ils ne soient tels que la vie, la sécurité personnelle et la santé d'une partie ou de la totalité de la population soient menacées.

Près d'un tiers des membres de l'Alliance de la Fonction publique du Canada ont été déclarés essentiels et, par conséquent, ne font pas la grève. Il semble que le Canada s'apprête à enfreindre cette importante convention de l'OIT en adoptant une loi obligeant ces employés non essentiels à rentrer au travail. Un débat sur les répercussions internationales que pourrait avoir ce projet de loi du gouvernement s'impose de toute urgence, monsieur le Président, afin que le gouvernement soit mis au courant de ses engagements internationaux et des préoccupations de la Chambre quant au respect soutenu des conventions nationales intermittentes.

#### DÉCISION DE LA PRÉSIDENTE

**M. le Président:** Je remercie encore une fois la députée de m'avoir donné avis de la question qu'elle soulève. Je répète que c'est une affaire importante comme chaque fois qu'il est question d'un débat d'urgence. L'occasion se présentera peut-être aujourd'hui ou dans les jours qui viennent de débattre la question à fond à la Chambre.

#### LES PÊCHES

**M. Ray Skelly (North Island—Powell River):** Monsieur le Président, je fais moi aussi appel à l'indulgence de la Chambre et je demande qu'on envisage, conformément à l'article 52 du Règlement, de tenir un débat d'urgence.

Le fait est que des nombres records de remontes de saumon rose du Canada traversent les aires de pêche en direction des zones de frai et que les sociétés de transformation du poisson de la Colombie-Britannique ont refusé d'acheter le poisson canadien. Elles ont préféré acheter à très bas prix les excédents de saumon rose de l'Alaska, empêchant ainsi le secteur canadien de la pêche de vivre de la ressource qu'il a mise en valeur à force d'argent et de temps.

Comme les sociétés de transformation du poisson ont acheté les stocks excédentaires américains plutôt que le poisson canadien, le ministère des Pêches et des Océans ne s'est pas assuré de trouver un bon débouché pour les remontes de saumon rose. Cela nuira évidemment—et c'est déjà commencé—aux pêcheurs et aux localités de